



**l'Assurance
Maladie**

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
ET DES FAMILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ICI

Faites-vous
vacciner
contre
la grippe.

**+65
ans**



Le vaccin renforce les défenses immunitaires pour mieux lutter contre l'infection et réduire le risque de complications. 65 ans et plus, personnes atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes, faites-vous vacciner.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN